

rendaient à Tracadie pendant une semaine, quel genre de services, que vous n'obtenez pas présentement, en attendriez-vous?

L'hon. M. Thériault: Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration se préoccupe trop de trouver des emplois aux gens qualifiés et spécialisés. Souvent ceux-ci se trouveraient des emplois de toute façon. Les gens du Ministère ne s'intéressent pas assez aux personnes qui ne peuvent le faire de leur propre chef. Un particulier reçoit son chèque du gouvernement fédéral ou provincial et c'est le contribuable qui paie.

Le sénateur Carter: Ce sont les gens de métier qui bénéficient de ces programmes, n'est-ce pas?

L'hon. M. Thériault: C'est exact; il pourrait y avoir plus de coordination entre le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et nos agents de bien-être, par exemple.

Le sénateur Carter: Dans le dernier paragraphe, à la page 7 de votre mémoire, vous affirmez:

Les taux actuels d'allocations sociales ne tiennent pas compte des écarts du coût de la vie à la grandeur du pays et les services offerts ne reflètent pas le besoin relatif pour ces services.

Ces remarques s'appliquent-elles seulement au Nouveau-Brunswick, à toute la province ou à l'ensemble du pays?

L'hon. M. Thériault: Elles s'appliquent à l'ensemble du pays, bien que les taux d'assistance sociale soient établis au niveau provincial. Nous n'avons pas le choix quand nous déterminons le montant des allocations. En vertu de la loi nous avons le choix mais, dans la réalité, nous n'en avons aucun puisque nous ne possédions pas les ressources suffisantes.

Le sénateur Carter: J'aimerais savoir si, au Nouveau-Brunswick, les allocations reflètent les variations du coût de la vie pour toute la province?

L'hon. M. Thériault: Non. Je ne crois pas que le coût de la vie varie tellement dans la province et il ne varie pas tellement non plus dans le pays. Par exemple, nous sommes sûrs que le coût de la vie est aussi élevé sinon plus élevé dans les provinces de l'Atlantique, spécialement au Nouveau-Brunswick, qu'en toute autre partie du Canada.

M. Clarkson: A mon avis, la difficulté provient tout simplement du fait que, parce que le Nouveau-Brunswick et les provinces de l'Atlantique paient des allocations peu élevées, on pense que la vie y est moins chère. Cette inférence est inexacte. L'inférence est plutôt la suivante: Le niveau de vie de ces gens est beaucoup moins élevé que celui des pauvres dans d'autres parties du Canada. La grande question

que nous voulons poser est la suivante: n'est-il pas fondamental pour le Canada en tant que nation d'adopter des normes minimales en ce qui concerne la santé et le bien-être de ses habitants, peu importe qu'ils viennent de la région de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Ouest ou de toute autre partie du Canada?

Le sénateur Carter: En page 8, au dernier paragraphe, vous dites:

a) L'octroi d'une aide fédérale à la mise en valeur des ressources humaines dans le genre des secours accordés dans le cadre des accords actuels du FODER.

Et plus loin vous ajoutez:

Dans notre cas, cela apporterait un complément au programme d'expansion économique que met actuellement sur pied le Ministère de l'Expansion économique régionale.

Voici ma première question. Quand vous parlez de la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre du FODER, de quelles ressources voulez-vous parler?

L'hon. M. Thériault: L'instruction en est une. Des mesures spéciales ont été prises pour relever le niveau d'instruction dans la région couverte par le FODER qui, à notre avis, devraient s'appliquer . . .

Le sénateur Carter: Le MEER ne continue-t-il pas ce programme?

L'hon. M. Thériault: Oui, mais il y a au Nouveau-Brunswick les deux centres de croissance de St-Jean et de Moncton, l'entente du FODER qui s'applique aux comtés de Restigouche et Gloucester de même qu'à une partie de mon propre comté de Northumberland puis il y a le reste de la province qui n'est pas inclus.

Le sénateur Carter: Vous voudriez alors que ces programmes soient appliqués à l'ensemble de la province, n'est-ce pas?

L'hon. M. Thériault: Dans notre cas oui; nous parlons évidemment pour le Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Carter: Alors que les programmes du MEER et du FODER s'appliquent seulement à des régions précises.

Le sénateur Inman: A la page 17 du Livre blanc sur le développement social et le bien-être social, vous dites que:

Les personnes vivant dans la pauvreté doivent surtout être informées des possibilités qui s'offrent à eux.

Qu'a fait la province du Nouveau-Brunswick pour résoudre ce problème? Comment les gens peuvent-ils